

Département  
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024.059** Séance du **VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Date de la convocation : Mardi 18 juin 2024  
Président de séance : M. Patrick ANTOINE  
Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET  
Quorum : 14

19 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, FRIES  
CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, MOUCHET, LEVET,  
GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET, RICHARD

6 pouvoirs :

Guy LAMBELET à Maurice BERTRAND, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Jean-Pierre JOURNE  
à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ  
à Patrick ANTOINE, Isabelle PAILLASSON à Christine MOUCHET

2 absents :

MM. ALPSTEG et RIBOURDOUILLE

***Objet : Attribution marché de travaux construction nouveau groupe scolaire René  
Cassin lots 13A et 13B***

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R.2161-2 à R.2161-5 ;

Vu la délibération n°2019.059 du 18 juin 2019 du Conseil Municipal approuvant le projet de  
restructuration du groupe scolaire René Cassin ;

Vu la délibération n°2021.044 du 19 avril 2021 du Conseil Municipal actant que l'opération  
s'intitule désormais « Construction du nouveau groupe scolaire René Cassin » et validant le  
programme de l'opération ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2024 ;

Considérant le besoin de la Commune de Vétraz-Monthoux de construire une nouvelle école  
du fait de l'accroissement du nombre d'élèves sur la Commune chaque année ;

Considérant que le marché de travaux est divisé en 21 lots :

- Lot n°1 : Terrassement / VRD
- Lot n°2 : Espaces verts / Aménagements extérieurs
- Lot n°3 : Equipements sportifs
- Lot n°4 : Fondations spéciales
- Lot n°5 : Gros œuvre
- Lot n°6 : Charpente / Ossature bois
- Lot n°7 : Couverture zinc
- Lot n°8 : Etanchéité
- Lot n°9 : Menuiseries extérieures bois / Occultations
- Lot n°10 : Serrurerie
- Lot n°11 : Doublages / Cloisons / Plafonds / Peintures
- Lot n°12 : Cloisons agroalimentaires
- Lot n°13 A : Menuiseries intérieures bois / mobilier

**N° 2024.059**

- Lot n°13 B : Escalier
- Lot n°14 : Chapes
- Lot n°15 : Sols souples / Carrelages / Faïences
- Lot n°16 : Parquet bois
- Lot n°17 : Ascenseur
- Lot n°18 : Plomberie – sanitaire / chauffage / VMC
- Lot n°19 : Electricité
- Lot n°20 : Equipements de cuisine

Considérant que la durée totale du marché est de 16 mois ;

Etant précisé que les lots 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ont été attribués par délibération du conseil municipal du 23 octobre 2023 ;

Etant précisé que les lots 10 et 11 ont été attribués par délibération du conseil municipal du 26 février 2024 ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 25 avril 2024, au JOUE le 25 avril 2024 et la mise à disposition du DCE sur la plateforme de dématérialisation [www.mp74.fr](http://www.mp74.fr) le 25 avril 2024 ;

Considérant la date limite de remise des offres fixée initialement au 30 mai 2024 à 14h00 ;

Considérant la modification de la date limite de remise des offres au 7 juin 2024 à 12h00 ;

Considérant que 11 plis ont été réceptionnés dans les délais, soit :

- 6 plis pour le lot n°13A, dont un pli remplacé ;
- 5 plis pour le lot n°13B ;

Considérant qu'un pli pour le lot 13A a été déposé hors délai ;

Considérant la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 24 juin 2024 attribuant :

- le lot n°13A à l'entreprise ETS PIERRE GIRAUD pour un montant de 879 203,48 HT, soit 1 055 044,17 TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;
- le lot n°13B à l'entreprise Société de Travaux Alpains pour un montant de 79 000,00 € HT, soit 94 800,00 € TTC, offre économiquement la plus avantageuse ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

**ARTICLE 1 :** **PREND ACTE** des décisions d'attributions de la Commission d'Appel d'Offres pour les lots n°13A et 13B,

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés à intervenir avec les entreprises retenues,

**ARTICLE 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer le lot déclaré sans suite.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance  
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 03 juillet 2024  
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genève par voie dématérialisée, le

05/07/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.